

Exportations automobiles

Vers une levée de l'interdiction des voitures marocaines en Égypte

● La récente visite du ministre de l'Industrie en Égypte a permis de lever les ambiguïtés autour du respect par le Maroc des règles d'origine Paneuromed dans le cadre des exportations automobile. Un début de solution pour la levée de l'interdiction d'importations des voitures de l'usine Tanger Med en Égypte a été exploré.

La diplomatie économique marocaine a de nouveau fait son effet. Durant une récente visite -passée quasi-inaperçue en Égypte, le ministre de l'Industrie, de l'investissement, du commerce et de l'économie numérique, Moulay Hafid Elalamy aurait peut-être trouvé la formule adéquate pour la levée de l'interdiction d'importer les voitures de l'usine Tanger Med en Égypte. Depuis près de trois ans, les exportations de l'usine Renault de Tanger-Med sont refusées à l'entrée du territoire égyptien. Les autorités du Caire soulèvent un «non-respect» par ces marchandises des règles de cumul de l'origine inclus dans le cadre de l'Accord d'Agadir qui regroupe le Maroc, l'Égypte, la Tunisie et la Jordanie. L'Accord d'Agadir, qui, soit dit en passant, fait partie du processus de Barcelone piloté par l'Union européenne, prévoit l'application de règles d'origine strictes pour la région, incluses dans le cadre du protocole Paneuromed, ratifié par les pays membres de l'Accord d'Agadir et l'Union européenne (UE). Parmi celles-ci, la règle du cumul diagonal de l'origine qui considère comme produits originaires du Maroc -et donc acceptés à l'entrée en franchise de droits de douane dans les pays de la zone- ceux ayant subi un ensemble d'ouvrages intermé-



diaires dans des pays différents de la zone euro-méditerranéenne, moyennant l'usage des matières originaires de la région (UE et pays de l'Accord

Depuis près de trois ans, les exportations de l'usine Renault de Tanger-Med sont refusées à l'entrée du territoire égyptien.

d'Agadir). Selon une source proche du dossier, le Maroc dépasse largement le taux de 60% considéré comme seuil grâce à l'exploitation de la règle du cumul diagonal avec l'UE. Les différentes explications données par les responsables marocains aux autorités égyptiennes n'ont, semble-t-il, pas donné d'effets. Les mesures antidum-

ping appliquées par le Maroc à l'encontre de certains produits égyptiens, notamment le contreplaqué latté, ne sont pas pour arranger les choses à en croire les inquiétudes des autorités égyptiennes. Il faut dire que pour les deux cas, le royaume semble irréprochable concernant l'application des règles de l'OMC et des engagements commerciaux du Maroc dans le cadre du protocole Paneuromed. En réponse à ces obstacles techniques, le royaume répond donc plutôt par une logique de partenariat. Lors de son séjour au Caire en juillet dernier, Moulay Hafid Elalamy a invité les responsables égyptiens à venir constater par eux-mêmes la réalité sur le terrain. Le ministre a passé en revue également l'ensemble des mesures et procédures incitatives de nature à booster les échanges commerciaux entre le Maroc et l'Égypte, y

compris la nécessité de transcender les difficultés en vue de faciliter l'accès des produits nationaux des deux pays, de façon réciproque, aux marchés marocain et égyptien. Bien plus, le ministre a invité les autorités égyptiennes à explorer de nouveaux secteurs de coopération à forte valeur ajoutée et dans lesquels, les deux pays disposent d'une expertise avérée. L'objectif étant de nouer des partenariats innovants, en l'occurrence dans les secteurs de l'industrie automobile, des mines, de l'agriculture et du textile. Selon une source proche du dossier, «le Maroc s'achemine clairement vers une levée de ces obstacles qui n'ont de toute façon pas lieu d'être». -Pour rappel, sur l'ensemble du continent africain, l'Égypte et la Tunisie sont les premiers importateurs des modèles Renault produits au Maroc, notamment la Dacia Logan. Au premier semestre 2017, 144.293 véhicules provenant de l'usine Renault Melloussa ont été exportés, soit une augmentation de 10% par rapport à la même période en 2016. Mardi 6 juin, le groupe Renault avait d'ailleurs fêté le millionième véhicule produit dans son usine de Tanger. Au total, 214.140 véhicules ont été manutentionnés sur les deux terminaux à véhicules du port (Renault et Common User).

PAR **AYOUB NAÏM**
a.naim@leseco.ma